

Marché public de travaux



Le saphir – Bâtiment B – 1^{er} étage
447 Avenue Jules Verne
84 700 SORGUES

COLLEGE DE VENTOUX SUD

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Marché N° :

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MONO ATTRIBUTAIRE

**Pour les travaux d'électrification, d'éclairage public et de génie civil de
télécommunication,**

Pour l'année 2021

Marché n°2021-01

1- ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Personne publique Contractante :

ENTITE ADJUDICATRICE :

Syndicat d'Énergie Vauclusien
Le saphir – Bâtiment B – 1^{er} étage
447 Avenue Jules Verne
84 700 SORGUES
Siret : 200 035 913 00025
Tél : 04 84 51 10 80
Adresse mail : sev84@orange.fr

Objet du marché :

La présente consultation concerne :
Les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication – Année 2021, sur rabais au bordereau des prix unitaires.
Lieu d'exécution : Collège de VENTOUX-SUD : Communes de AUREL, MONIEUX, SAULT, SAINT CHRISTOL, SAINT TRINIT

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique :

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie Vauclusien

Ordonnateur :

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie Vauclusien

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Receveur de la perception de Sorgues.

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. CONTRACTANT (S)	4
ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ	6
ARTICLE 3. Définition de la procédure	6
ARTICLE 4. PRIX ET MONTANT DU MARCHÉ	6
4.1. Modifications en cours de marché	6
ARTICLE 5. Montant sous-traité	7
ARTICLE 6. CRÉANCE EN NANTISSEMENT OU CESSION	7
ARTICLE 7. DURÉE ET DELAIS DE REALISATION	7
7.1. Durée de validité du marché	7
7.2. Durée et délais d'exécution des bons de commande	7
ARTICLE 8. Modalités de règlement	8
ARTICLE 9. article 9. Avance	8
ARTICLE 10. JUGEMENT DES CONTESTATIONS	9
ARTICLE 11. DÉCLARATIONS	9
ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT	10

ARTICLE 1. CONTRACTANT (S) Je soussigné,**NOM ET PRENOM :** MATTEI Sébastien agissant en nom personnel sous le nom de :**Domicilié à :**

Tél. :

Mail :

 agissant pour le nom et le compte de la société : **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MEDITERRANEE**
S.A.S*(intitulé complet et forme juridique de la société)*

Au capital de : 500 000,00 €

Ayant son siège à : 11, rue de Lisbonne - 13127 VITROLLES

Tél. : 04.86.37.80.58

Mail : sebastien.mattei@eiffage.com et ou / sabrina.archavlis@eiffage.com

N° d'identité d'établissement (SIRET) : 388 758 617 00277

Code APE : 4321A

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce des sociétés : Salon-de-Provence
n° 388 758 617 Nous soussignés,**MANDATAIRE – COTRAITANT 1****NOM ET PRENOM :****Qualité :** agissant en nom personnel sous le nom de :**Domicilié à :**

Tél. :

Mail :

 agissant pour le nom et le compte de la société :*(intitulé complet et forme juridique de la société)*

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tél. :

Mail :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

Code APE :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce des sociétés :

MANDATAIRE – COTRAITANT 2

NOM ET PRENOM :

Qualité :

 agissant en nom personnel sous le nom de :

Domicilié à :

Tél. :

Fax. :

Mail :

 agissant pour le nom et le compte de la société :*(intitulé complet et forme juridique de la société)*

Au capital de :

Ayant son siège à :

Tél. :

Mail :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

Code APE :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce des sociétés :

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 44, 45 et 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique;

m'engage sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, la déclaration ou les certificats mentionnés ci-dessus ainsi que les attestations visées dans le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nous nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants **groupés** (conjoint/solidaires), représentés par :

mandataire solidaire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, la déclaration ou les certificats mentionnés ci-dessus ainsi que les attestations d'assurance visées dans le cahier des clauses particulières (C.C.A.P.) et, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** / **nous** lie toutefois que si son acceptation **m'** / **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation est un accord cadre à bons de commande mono attributaire pour les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication – Année 2021, sur rabais au bordereau des prix unitaires.

Lieu d'exécution : Collège de VENTOUX-SUD : Communes de AUREL, MONIEUX, SAULT, SAINT CHRISTOL, SAINT TRINIT

ARTICLE 3. DEFINITION DE LA PROCEDURE

ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE en application des articles R2123-1 et R2162-1 à R2162-6 du Code de la commande publique.

ARTICLE 4. PRIX ET MONTANT DU MARCHÉ

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.

Les ouvrages seront réglés par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix.

Les minima, hors TVA, de l'accord cadre à bons de commande sont fixés ainsi :

MONTANT :	MINIMUM	MAXIMUM
	40 000,00 €/HT	280 000,00 €/HT

LE CONTRACTANT CONSENT SUR LE BORDEREAU DES PRIX :

À UN RABAIS DE % %

~~A UNE MAJORATION DE ----- %~~

(Compléter et rayer la mention inutile)

4.1. Modifications en cours de marché

- Le marché pourra être modifié conformément aux articles 139 & 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique.
- Recours aux prestations similaires conformément à l'article 30-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés publics peuvent être conclus ne peut dépasser **huit mois** à compter de la notification du marché initial.

ARTICLE 5. MONTANT SOUS-TRAITE

Les annexes au présent acte d'engagement, indiquent la nature et le montant des prestations envisagées d'être exécutées par des sous-traitants payés directement, leurs noms et leurs conditions de paiement ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Nature des prestations	Montant HT	T.V.A autoliquidée	Montant Total

ARTICLE 6. CRÉANCE EN NANTISSEMENT OU CESSION

Le montant maximal de la créance que **je pourrai / nous pourrons** présenter en nantissement ou cédée est ainsi de :

Montant TTC :

ARTICLE 7. DURÉE ET DELAIS DE REALISATION

7.1. Durée de validité du marché

Ce marché sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Durée du marché : A partir de la notification jusqu'au 31/12/2021

7.2. Durée et délais d'exécution des bons de commande

L'émission des bons de commande ne pourra intervenir que pendant la durée de validité du marché.

Le délai d'exécution des ouvrages sera fixé à chaque bon de commande selon les modalités suivantes :

- 8 semaines pour un montant de travaux inférieur ou égal à 20 000,00€/HT
- 12 semaines pour un montant de travaux compris entre 20 001,00 et 50 000,00€/HT
- 16 semaines pour un montant de travaux compris entre 50 001,00 et 100 000,00€/HT
- 20 semaines pour un montant de travaux compris entre 100 001,00 et 150 000,00€/HT
- 24 semaines pour un montant de travaux supérieur à 150 000,00€/HT.

Les délais seront majorés de deux semaines pour la préparation du chantier ou six semaines pour approvisionnement du matériel d'éclairage public.

ARTICLE 8. MODALITES DE REGLEMENT

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le C.C.A.P.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) ouvert(s):

Prestataire unique (JOINDRE UN R.I.B.)

Établissement bancaire :	[REDACTED]
IBAN :	[REDACTED]
BIC (SWIFT) :	[REDACTED]

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Groupement (JOINDRE UN R.I.B.)

En cas de groupement, le mandataire indiquera les conditions de paiement des prestations et leur répartition aux différents membres du groupement.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) ouvert(s):

Mandataire – Co-traitant 1	
Établissement bancaire :	
IBAN :	
BIC (SWIFT) :	

Co-traitant 2	
Établissement bancaire :	
IBAN :	
BIC (SWIFT) :	

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 9. AVANCE

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la personne publique demande la constitution d'une garantie à première demande pour le paiement de l'avance.

Prestataire unique

Le prestataire désigné ci-devant :

- Accepte l'avance
- Renonce à l'avance

Groupement

Les prestataires désignés ci-devant :

- Acceptent l'avance
 Renoncent à l'avance

L'avance sera conditionnée par la fourniture d'une garantie à première demande couvrant 100% de l'avance.

Le paiement et le remboursement de l'avance seront effectués sur le seul compte du mandataire, qui s'engage à les répartir entre les membres du groupement. Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires ou conjoints donnent par les présentes, au mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir, répartir et rembourser pour leur compte les sommes qui leur sont dues au titre de l'avance.

ARTICLE 10. JUGEMENT DES CONTESTATIONS

Les contestations éventuelles qui s'élèveraient entre le titulaire et l'entité adjudicatrice au sujet du présent Marché seront soumises au Tribunal administratif de Nîmes.

ARTICLE 11. DÉCLARATIONS

J'affirme / nous affirmons sous peine de résiliation du Marché ou de mise en régie à mes / nos torts exclusifs que la société pour laquelle **j'interviens / nous intervenons** ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-402 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978.

Engagement du candidat	
Fait en un seul original	
A : Vitrolles	Le 14 avril 2021
 <p>FIFFAGE <small>ENRIQUE SYSTÈMES MÉDITERRANÉE</small> Département Infrastructures 11 rue de Lisbonne - 31270 Vitrolles Tél. : 04 86 37 84 85 - Fax : 04 86 37 84 85 <small>3 IMPRIMERIES SALON D'ENVOIANCE</small></p>	
Signature(s) du/des prestataire(s) :	

Acceptation de l'offre	
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement	
L'entité adjudicatrice	
A :	Le
 <p>Max RASPAIL Signature numérique de Max RASPAIL Date : 2021.04.22 10:33:34 +02'00'</p>	

ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT**MODÈLE EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

ANNEXE N°

MARCHE :

- Titulaire :
- Objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

- Nature :
- Montant HT (TVA auto liquidée) :

SOUS-TRAITANCE :

- Nom, raison ou dénomination sociale :
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la Société :
- Numéro d'identité d'entreprise (SIRET) :
- Numéro d'inscription au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers.....
- Adresse :
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes
- Date (ou mois) d'établissement des prix
- Modalités de révision des prix
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2123-91 à 2191-62 du Code de la Commande Publique (CCP)